



AVIS D'ASSEMBLEE GENERALE

Mesdames et Messieurs les Actionnaires de la **SOCIETE IVOIRIENNE DE COCO RAPE (SICOR)** sont convoqués en Assemblée Générale Ordinaire **le Vendredi 22 Mai 2026 à 09 heures au siège de la Société à l'Usine SICOR de Jacquville**, à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE (exercice clos le 31 Décembre 2024)

- 1- Ratification de la cooptation d'un nouvel Administrateur
- 2- Ratification de la nomination d'un Directeur Général Adjoint
- 3- Lecture du rapport du Conseil d'Administration
- 4- Lecture des rapports des Commissaires aux Comptes
- 5- Approbation des comptes de l'exercice clos le 31 Décembre 2024
- 6- Quitus aux Administrateurs
- 7- Décharge aux Commissaires aux Comptes
- 8- Affectation du résultat de l'exercice clos le 31 Décembre 2024
- 9- Pouvoirs pour l'accomplissement des formalités

Les Actionnaires pourront assister personnellement ou se faire représenter par un mandataire de leur choix. A cet effet, les formulaires de pouvoir ainsi que les documents sociaux visés par l'article 525 de l'Acte Uniforme de l'OHADA relatif au droit des Sociétés commerciales et du GIE sont mis à leur disposition au Siège à Jacquville

Le Conseil d'Administration